

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

DN/NC

Objet : Validation des projets retenus dans le cadre du budget participatif

N° : DCM_2024/165

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 16 décembre à 19 heures 30. Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 10 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 19 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4 - Votants : 23

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu les règles de participation et de vote établies par le Conseil municipal dans le cadre de ce budget participatif ;

Considérant que le processus participatif a permis de recueillir et de soumettre au vote des habitants une liste de projets répondant aux critères fixés par la commune ;

Considérant que la participation citoyenne a été ouverte à tous les habitants de la commune âgés de 12 ans et plus, selon les modalités suivantes :

- Chaque votant a pu exprimer ses préférences pour trois projets en les classant par ordre de priorité.
- Des points ont été attribués selon le classement : 3 points pour le choix n°1, 2 points pour le choix n°2, et 1 point pour le choix n°3.
- Les votes ont été recueillis à la fois via une plateforme numérique dédiée et par urne papier à la Mairie.

Considérant que le Comité de suivi a validé le dépouillement des votes conformément au règlement établi et a élaboré la liste des projets retenus dans la limite du budget alloué ;

Considérant que les projets ont été départagés, en cas d'égalité de points, selon le nombre de votes obtenus en premier choix, puis en deuxième et troisième choix si nécessaire.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
le Conseil municipal :

- **VALIDE** la liste des projets retenus dans le cadre du budget participatif 2024, telle que proposée par le Comité de suivi, et figurant en annexe à la présente délibération.
- **ATTRIBUE** les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus seront inscrits au budget communal de l'exercice 2025/2026.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241217-2024_165-DE

